

CH_VB 06-1864 5881 vom 6. Juni 2006

Bundesverwaltung, 2006-06-06, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_06-1864_5881_

FR: CH_VB 06-1864 5881 du 6 juin 2006

IT: CH_VB 06-1864 5881 del 6 giugno 2006

Volltext

2006-1864 5881 Arrêtés fédéraux à publier ultérieurement

L'Assemblée fédérale a adopté, au cours de la session d'été, les arrêtés fédéraux suivants: – Arrêté fédéral du 6 juin 2006 relatif au crédit d'engagement concernant l'harmonisation de registres officiels de personnes (FF 2006 439); – Arrêté fédéral du 15 juin 2006 sur les cautionnements et les contributions au service de l'intérêt en faveur de projets d'investissement et les aides financières interentreprises dans les zones en redéploiement (FF 2006 223). Ces arrêtés fédéraux seront publiés dans la Feuille fédérale, dès que la base légale sur laquelle ils se fondent sera en vigueur. – Arrêté fédéral du 19 juin 2006 portant approbation de l'Accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la République de Corée, de l'Accord sur l'investissement entre l'Islande, le Liechtenstein, la Suisse et la Corée et de l'Accord agricole entre la Confédération suisse et la République de Corée (FF 2006 901). Cet arrêté fédéral sera publié dans le Recueil officiel des lois fédérales, en même temps que l'accord qu'il concerne, dès que celui-ci entrera en vigueur pour la Suisse. 11 juillet 2006 Chancellerie fédérale

Arrêtés fédéraux à publier ultérieurement

5882

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Arrêtés fédéraux à publier ultérieurement In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2006 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 27 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 11.07.2006 Date Data Seite 5881-5882 Page Pagina Ref. No 10 139 762 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.